

AVIS

Réf. : AT.18.50.AV

Date d'approbation : 29/06/2018

Programme communal de développement rural de LINCENT

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Lincant
- *Auteur de projet :* CREAT-UCL
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 2/05/2018
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 22/06/2018

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Construction d'une maison rurale de l'entité et aménagement de ses abords
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 26/04/2018

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Lincant, située dans la Province de Liège, est composée de trois villages (Lincant, Racour et Pellaines). Au 1^{er} janvier 2017, elle comptait 3262 habitants pour une superficie totale de 14,75 km². Elle fait partie de la Hesbaye et est caractérisée par des paysages limoneux d'openfields dominés par les cultures.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de LINCENT.

Le Pôle apprécie la qualité de l'analyse et le caractère prospectif du diagnostic (partie I), en particulier dans les chapitres « Agriculture » et « milieu naturel ». Le Pôle apprécie également la présence de chapitre « synthèse des enjeux » clôturant l'analyse de chaque grande thématique. De plus, le Pôle estime que le document, et notamment sa cartographie, est de bonne qualité.

Le Pôle relève la qualité de la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour initier et encadrer le processus participatif. Plus particulièrement, le Pôle souligne la manière dont le secteur agricole a été associé au processus et le succès de la réunion d'information. Il regrette toutefois le faible taux de participation à une partie des réunions de la Commission locale de développement rural (CLDR). Cette faiblesse peut néanmoins être compensée par une bonne participation aux différents groupes de travail. Le Pôle préconise de relancer la dynamique de la CLDR en veillant à adapter sa composition à l'état des présences actuelles.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Lincen et au processus participatif. La stratégie qui en découle est cohérente, globale et transversale.

Concernant la partie V, le Pôle souligne la bonne cohérence globale des fiches-projets, que ce soit entre elles ou avec les objectifs. Il relève le bon équilibre entre les fiches-projets matériels et immatériels ainsi que la qualité du lot qui met en exergue la bonne dynamique durant le processus. Le Pôle regrette toutefois le peu de fiches-projets liées au logement et à la supra-communalité étant donné le constat réalisé dans le diagnostic.

Le Pôle approuve la fiche-projet qui fera l'objet de la première convention, à savoir la construction d'une maison rurale de l'entité et l'aménagement de ses abords. Il apprécie notamment la localisation stratégique du site entre les trois villages de la commune qui permettra à tous les lincennois d'en profiter. Il recommande toutefois de veiller aux possibilités de financement régional du projet vu que les activités futures seront principalement culturelles, et donc de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Samuël SAELENS
Président